

Gilles Tremblay et le devenir musical du Québec : un homme d'idées, de convictions et de projets

A Man of Ideas, Conviction, and Vision: Gilles Tremblay on Quebec's Musical Future

Daniel Turp

Volume 12, numéro 1-2, juin 2011

Musique de Gilles Tremblay / Opéra et pédagogie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1054204ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1054204ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de recherche en musique

ISSN

1480-1132 (imprimé)

1929-7394 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Turp, D. (2011). Gilles Tremblay et le devenir musical du Québec : un homme d'idées, de convictions et de projets. *Les Cahiers de la Société québécoise de recherche en musique*, 12(1-2), 83–89. <https://doi.org/10.7202/1054204ar>

Résumé de l'article

L'auteur explore une dimension moins connue de Gilles Tremblay : son engagement citoyen. S'inspirant des écrits du compositeur, il analyse ses positions sur le rôle et l'importance dans la société québécoise d'une école d'État (le Conservatoire), d'une radio d'État et de sa dimension culturelle, ainsi que des commandes d'État et de leur influence sur la création musicale. Par ses interventions dans le débat public, l'auteur démontre comment Gilles Tremblay a agi en citoyen et a enrichi la réflexion sur le devenir musical du Québec.

D écrit par la musicologue Marie-Thérèse Lefebvre comme un « poète, philosophe, idéaliste, rêveur, croyant, humaniste, musicien, pédagogue et éveillé² » (Lefebvre 1994, 6), le compositeur Gilles Tremblay est également présenté comme un « être profondément engagé dans la société québécoise, qui n'hésite jamais à se rendre disponible pour la défense des causes qu'il juge justes » (Beaucage 2009, 11). Après avoir affirmé que « l'artiste, comme tout citoyen, doit s'engager » et précisé ailleurs qu'il ne croyait pas « du tout à l'art 'engagé', sinon comme une vaste supercherie », Gilles Tremblay fonde sa vision sociale de l'artiste sur la réflexion et l'exprime en ces termes :

Réfléchir est dangereux vis-à-vis de ce que j'appellerais l'anesthésie mentale généralisée. Parce que la réflexion favorise une plus grande conscience, un éveil [...]. Cette conscience éveillée, enracinée sur les bases de vérité, de beauté et de liberté, a des conséquences sur la société, sur le domaine politique. Quand on cherche, en art, l'harmonie et l'équilibre, cela est inspirant pour le politique. (Tremblay dans Beaucage 2009, 11)

L'engagement de celui à qui le milieu musical québécois consacre une série d'hommages durant la saison 2009-2010³ se confirme à la lecture des écrits du compositeur⁴ dans lesquels celui-ci « manifeste son engagement d'artiste en présentant de nombreux plaidoyers en faveur de la responsabilité collective de notre devenir musical et politique » (Lefebvre 1994, 6). Cette lecture des plaidoyers sur le devenir musical et politique du Québec révèle Gilles Tremblay comme un homme d'idées, de convictions et de projets.

S'il a consacré l'essentiel de sa vie à composer et à enseigner la composition de la musique, Gilles Tremblay s'est aussi intéressé au devenir musical du Québec et est intervenu à plusieurs reprises dans les débats publics relatifs aux politiques culturelles de l'État québécois, et en particulier à celles relatives à la musique. Tout en démontrant un intérêt pour la question de l'édition musicale et en rappelant l'importance de l'invention et de la recherche dans le domaine musical (Tremblay 1982, 2), Gilles Tremblay a principalement axé ses interventions publiques autour des trois thèmes liés au rôle de l'État à l'égard du conservatoire, de la radio et de la commande.

Gilles Tremblay et le devenir musical du Québec: un homme d'idées, de convictions et de projets¹

Daniel Turp
(Université de Montréal)

Gilles Tremblay et le Conservatoire d'État: des idées pour l'école

L'un des premiers plaidoyers du compositeur concerne le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec à Montréal, où il devient professeur en 1962, et dont on envisage déjà à ce moment le déménagement dans un lieu qui, selon Gilles Tremblay, ne convient guère à l'institution créée par Wilfrid Pelletier en 1942. Dans une lettre ouverte au journal *Le Devoir* publiée deux ans après sa nomination, le compositeur s'insurge contre ce projet en écrivant :

Devant le projet aussi inimaginable que ridicule de déménager le Conservatoire de Montréal au Palais du commerce, il est urgent de manifester une énergique protestation. Même de façon provisoire, un tel faux pas serait gravement préjudiciable à la vie, à la continuité et au prestige de cette institution ainsi qu'aux études et au recrutement des élèves. Pendant une période aussi importante et vitale dans l'histoire de Montréal et du Québec, et dans le contexte de la préparation de l'Exposition universelle « Terre des hommes », l'image d'une telle absurdité aux yeux du monde et à nos propres yeux risquerait d'être l'illustration rétrograde de l'importance accordée à la culture au Québec. En période d'évolution, ce serait en outre un affront à la Musique, à la jeunesse, à notre nation. (Tremblay 1964)

Mais l'homme d'idées qu'est Gilles Tremblay accompagne cette protestation d'une proposition présentée comme une solution de rechange :

- ¹ Le présent article est une version remaniée d'un texte préparé dans le cadre du cours « Histoire de la musique au Québec et au Canada », donné à la Faculté de musique de l'Université de Montréal durant le trimestre d'automne 2009 et dont la version originale a été affichée en trois parties diffusées les 10, 15 et 23 mars 2010 sur le blogue en hommage au compositeur Gilles Tremblay. Les professeurs Michel Gonneville, Jean Boivin et Denis Gougeon ont commenté les trois parties du texte sur le même blogue. Ndlr. Les adresses URL indiquées dans les notes se retrouvent dans les références à la fin de l'article.
- ² Cette énumération est reprise par Lucie Renaud dans *La Scena musicale* (2009, 11).
- ³ Pour la présentation de cette série d'hommages, consulter le site Internet de la Société de musique contemporaine du Québec.
- ⁴ Les écrits de Gilles Tremblay consultés pour les fins de cet article se retrouvent dans une compilation préparée par Marie-Thérèse Lefebvre, sous le titre *Les écrits de*

Gilles Tremblay, 1993 (avec un supplément pour la période 1993-2010), document soumis au comité de travail de la revue *Circuit* en vue d'une édition d'un choix de textes du compositeur. Certains de ces écrits ont déjà été reproduits dans la revue *Circuit* (voir Lefebvre 1994).

5 Après avoir occupé les locaux de la bibliothèque Saint-Sulpice à son ouverture en 1943 et être déménagé dans l'édifice Langelier en 1956, le Conservatoire de musique de Montréal emménage temporairement au Palais du commerce en 1965. Cette solution durera tout de même 10 ans puisque le Conservatoire est déplacé, en 1975 et de façon encore temporaire, dans un autre palais, l'ancien « de Justice », conçu par le grand architecte québécois Ernest Cormier. Voir à ce sujet l'historique sur le site du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

6 L'idée de donner « une place » au Conservatoire de Montréal dans l'ensemble de la Place des Arts sera reprise plus tard par le gouvernement de Bernard Landry, en 2002, qui s'était engagé à construire un complexe culturel et administratif comprenant une Maison de l'OSM et une résidence permanente pour le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec à Montréal, et ce, sur l'îlot Balmoral, situé entre la Place des Arts, la rue Sainte-Catherine, la rue de Bleury et le boulevard de Maisonneuve. Voir à ce sujet le site du Gouvernement du Québec, *Un complexe culturel et administratif au cœur de la métropole*, communiqué, 22 février 2002, ainsi que le résultat d'un concours d'architecture lancé le 27 juin 2002 (voir références). Ce projet a été abandonné au profit du projet de rénovation de l'édifice du 4750, rue Henri-Julien, devenu le siège définitif du

Aussi, devant cette conjoncture grotesque, nous insistons sur l'urgence de l'abandon immédiat d'un tel projet au profit d'une solution sensée, adéquate au rôle essentiel d'une école d'État comme le Conservatoire. Cette solution, de l'avis général, serait « une place » dans l'ensemble de la Place des Arts. (La petite salle que l'on projette d'y construire pourrait devenir la salle du Conservatoire). (Tremblay 1964)

Maniant l'ironie, le jeune professeur ajoute en post-scriptum que « [s]i jamais le Conservatoire devait être logé au Palais du commerce, pourquoi ne pas, en toute logique, tenir la prochaine foire agricole à l'Université? » (Tremblay 1964).

Si cette protestation n'a pas l'effet voulu⁵ et que la solution proposée par Gilles Tremblay n'est pas retenue⁶, cette intervention illustre la volonté de l'artiste de s'inscrire dans le débat public et de s'engager dans la défense de l'« école d'État ». Gilles Tremblay interviendra également en 2001 et accordera son soutien aux actions de la communauté des professeurs et des étudiants dans le dossier de la relocalisation « temporaire » du Conservatoire de musique au 4750, rue Henri-Julien⁷. Il faudra d'ailleurs patienter 45 ans pour que soient inaugurés les espaces permanents du Conservatoire de musique de Montréal qui a, depuis le 14 septembre 2009, pignon sur rue, de façon définitive, dans le plateau Mont-Royal⁸.

S'agissant du Conservatoire de Montréal, Gilles Tremblay s'intéressera non seulement à sa localisation, mais également à son autonomie. Dans le cadre de consultations relatives à une nouvelle politique culturelle pour le Québec, il plaidera en 1982 « un développement plus autonome et correspondant à l'échelle métropolitaine du Conservatoire de Montréal, en lui donnant autonomie et pouvoir de s'administrer, ce que favoris[er]ait l'esprit d'initiative qu'une trop grande centralisation décourage » (Tremblay 1982). Ce vœu sera finalement exaucé 24 ans plus tard avec l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec du projet de *Loi modifiant la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec*⁹, qui confèrera une autonomie accrue au Conservatoire de Montréal, de même qu'à l'ensemble des institutions du réseau des conservatoires¹⁰. À cette défense du Conservatoire d'État s'ajouteront des plaidoyers soulignant l'importance de la radio d'État.

Gilles Tremblay et la radio d'État: des convictions sur la radio culturelle

L'intérêt pour la radio d'État, et en particulier la radio culturelle, ainsi que le lien entre la radiophonie et la musique, aura été une préoccupation constante du compositeur. Il en fera un point prioritaire dans ses propositions de 1982 pour une politique culturelle formulées à l'intention du ministre des Affaires culturelles du Québec et présentera ce lien comme un outil démocratique capable « d'animer le Québec » et d'« assurer une ouverture aux autres » (Tremblay 1982, 111). Cette sensibilité démocratique sera évidente lorsque Gilles Tremblay prendra part, en 2002, au débat sur l'avenir de la chaîne culturelle de Radio-Canada et ajoutera sa voix aux personnes qui dénoncent les modifications visant à substituer, comme le déclare son vice-président Sylvain Lafrance, les émissions culturelles aux émissions d'information culturelle. Dans une lettre ouverte au journal *Le Devoir*, Gilles Tremblay écrit :

Mais le plus troublant, c'est qu'une politique et des décisions so[ie]nt adoptées prétendument dans l'intérêt du public, en catimini, donc en méprisant ce même public, comme si ces décideurs savaient ce qui est bon pour le public à la place de celui-ci. Et c'est cela qui est une imposture, comme le dit si bien Jean Larose.

En effet, le public a le droit de connaître tout art existant: il n'y a ni beauté ni réflexion réservées. C'est le public qui, avec le temps, doit faire son choix, pas le goût des décideurs en place. L'art, comme la vérité et toute lampe qui éclaire, ne doit pas être mis sous le boisseau ni caché. Oui, la communication et la réflexion sont une question d'éthique qui ne doit pas dépendre du seul critère de la cote d'écoute. (Tremblay 2002)

Le souci démocratique de Gilles Tremblay est illustré davantage encore dans un échange entre le compositeur et l'animateur Georges Nicholson, diffusé quelques mois plus tard sur les ondes de la Chaîne culturelle de Radio-Canada :

GN: Dans un article récent publié dans *Le Devoir*, vous vous inquiétiez de l'avenir de la chaîne culturelle de Radio-Canada, mais au-delà de la radio, il y avait la crainte, la peur de voir une culture attaquée, démantelée, abandonnée. Au Québec, au Canada, est-ce que la culture existe comme vous le souhaiteriez, est-ce une chose qui est essentielle, pour vous, oui, mais pour le pays?

GT: Je vais vous répondre par un seul mot: OUI, pour tout le pays. D'autant plus essentielle que, même si elle est négligée, elle est là. Si l'on parle du Québec, peu de pays au monde ont actuellement autant de créateurs et de créations qui se font dans le domaine du théâtre, de la poésie, de la peinture, de la musique, de la danse. C'est assez incroyable qu'un si petit peuple donne tant de création. Voilà pourquoi je dis, oui.

Maintenant, cette culture doit être communiquée à quelqu'un et au plus grand nombre. Elle doit passer par des canaux. Or, la radio et la télévision sont des canaux de communication essentiels. Si on ne porte pas cette culture – ce qu'il y a de plus beau, de plus spirituel, de plus épanoui, de plus coloré –, si on ne la porte pas au peuple, on le méprise en décidant ce qui n'est pas fait pour lui. On ressent un profond mépris envers ce peuple lorsque certains décideurs décident par leurs propres critères que cela n'intéresse pas le public.¹²

Le débat ouvert sur la culture à la radio doit également porter, selon Gilles Tremblay, sur le rôle que cette dernière doit jouer pour soutenir la création musicale. Ici, la critique est acerbe, chirurgicale, et réfère à la création, à Paris, le 19 mai 2001 de son œuvre *Les Pierres crieront*:

Depuis les années [19]80, on assiste à une réduction progressive à peau de chagrin en ce qui a trait à la création. Voici un exemple. Il y a plus d'un an, une œuvre majeure d'un des compositeurs québécois les plus connus ici et à l'étranger, œuvre commandée par Radio France, était créée à Paris par l'Orchestre national de France. M. Lafrance avait été informé de la chose plusieurs mois avant l'événement. Or, la SRC n'a fait aucunement état de cette création. Nulle interview, nulle information. Je sais que vous avez reçu un enregistrement; pourtant, plus d'un an après, cette œuvre n'a pas encore été diffusée à Radio-Canada. Pourquoi? M. Lafrance le constatera, même l'information culturelle n'a pas eu lieu: « ignorance dirigeante » ou silence délibéré?¹³

La franchise et le courage des propos du compositeur, et de certains autres musiciens qui partageront cette frustration avec « l'ignorance dirigeante », lui vaudront d'ailleurs l'éloge du musicologue Jean Boivin qui, dans un article analysant le cas du nouvel Espace musique de Radio-Canada et publié dans la revue *Circuit*, écrira:

La radio publique a longtemps joué un rôle de soutien de la création musicale. Choyés sont maintenant les ensembles

qui ont accès à cette importante tribune de diffusion sur une base régulière. Il en découle, pour les gestionnaires, créateurs et interprètes, une situation qui peut se révéler inconfortable: comment critiquer à haute voix la main qui accepte encore de vous nourrir? Certains, comme Lorraine Vaillancourt, directrice générale du Nouvel Ensemble Moderne et naguère présidente du Conseil québécois de la musique, ou comme les compositeurs Jacques Héту et Gilles Tremblay, n'hésitent pas à le faire. La contestation directe, dans ce cas comme dans d'autres, n'est sans doute pas à la portée de tous. Pour l'ensemble du milieu musical, la discrétion comporte cependant sa part de risque. « Qui ne dit mot consent », comme le veut le proverbe. (Boivin 2006)

Les vues exprimées par Gilles Tremblay sur le rôle de la radio publique expliquent le soutien qu'il apportera successivement à deux mouvements destinés à maintenir, voire à créer, une radio culturelle au service de la musique et de la création musicale. Ainsi, Gilles Tremblay appuiera le Mouvement pour une radio culturelle au Canada, initié en 2004 par le professeur Jean Portugais, dont la mission sera de revendiquer une radio publique de qualité en matière culturelle. En appuyant ce mouvement, il conteste la décision de Radio-Canada de supprimer la Chaîne culturelle sur la bande FM et demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), comme à plus de 2000 personnes qui s'associent au mouvement (Proulx 2004), la tenue d'audiences publiques sur la situation actuelle et sur l'avenir de la culture à la radio d'État, tant en ce qui concerne la musique classique que la littérature, la philosophie, les beaux-arts, la danse, le cinéma et les sciences¹⁴. Dans une lettre qu'il adressera le 13 décembre 2004 à Robert Rabinovitch, président de la Société Radio-Canada, et à l'Honorable Liza Frulla, ministre du Patrimoine canadien, le citoyen Tremblay qualifiera de « véritable catastrophe » la création de la chaîne Espace musique et évoquera le « méli-mélo de dispersion mentale », la « mélasse culturelle » où ne subsistaient plus que « quelques oasis souvent placées aux moments de la journée les moins accessibles ». Il condamnera aussi la disparition des émissions littéraires et artistiques, le départ de commentateurs et de journalistes compétents et, en définitive, la « destruction d'un patrimoine précieux témoign[ant] d'une insensibilité artistique inconcevable et d'une ignorance notoire du milieu »¹⁵.

Conservatoire. Voir à ce sujet Baillargeon 2003.

- 7 Voir à ce sujet les commentaires du compositeur Michel Gonneville sur le blogue en hommage à Gilles Tremblay.
- 8 Après la récupération par la Cour d'appel du Québec de l'ancien palais de Justice, le Conservatoire a été relocalisé, en 2001, dans l'édifice abritant l'École de technologie supérieure (ETS), situé au 4750, rue Henri-Julien, dans le plateau Mont-Royal. Cette relocalisation ne devait être que temporaire, mais le ministère de la Culture a décidé, en 2007, de rénover ce bâtiment et d'y établir des locaux permanents et adaptés aux besoins spécifiques de l'enseignement de la musique et de l'art dramatique. Le nouveau conservatoire comprend une salle de concert de 225 places, 85 studios d'enseignement et de pratique de la musique, un studio multimédia, une salle de récital, un théâtre de 225 places, 12 studios d'enregistrement et de pratique du jeu, un studio de télévision, un studio de radio, un studio de doublage, une bibliothèque moderne et des ateliers de confection de costumes et de décors.
- 9 Lois du Québec [L.Q.], 2006, chapitre 26. Ce projet de loi n° 11 a été adopté le 15 juin 2006 et ses dispositions, sauf les articles 5 et 6, sont entrées en vigueur le 31 mars 2007. Le texte de la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, Lois refondues du Québec [L.R.Q.], chapitre C-62.1, est accessible sur Internet.
- 10 À propos du réseau des conservatoires, dont il rappelle la vocation d'enseignement, Gilles Tremblay suggérera aussi dans ses Propositions pour une politique culturelle d'en faire un instrument de diffusion en « interconnectant ensemble certains organismes musicaux, de danse et de théâtre (ex. SMCQ et présence de

musique contemporaine dans les conservatoires, surtout de province, qui pourrai[en]t fournir une structure d'accueil ». Voir Tremblay 1982, 1.

¹¹ Il s'agit d'ailleurs du premier point prioritaire soulevé par Tremblay à l'intention du ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Clément Richard, dans le cadre de sa communication à la table ronde du 14 mai 1982.

¹² La transcription de cette entrevue donnée par Gilles Tremblay en avril 2003 est contenue dans la compilation de Marie-Thérèse Lefebvre, *Les écrits de Gilles Tremblay*, document soumis à la revue *Circuit* (1993).

¹³ Lefebvre, *Les écrits de Gilles Tremblay*, document soumis à la revue *Circuit*.

¹⁴ Il est intéressant de noter que la dernière entrée de la rubrique « diffusion » de la chronologie musicale du Québec concerne l'« abolition de la radio culturelle francophone de Radio-Canada et [la] création du nouveau concept *Espace musique* » : voir Lefebvre et Pinson 2009, 339. Lire aussi la constatation de Marie-Thérèse Lefebvre dans l'introduction du chapitre 4 de la Chronologie selon laquelle les captations de concerts en vue de transmissions radiophoniques ont « dramatiquement diminuées » depuis la transformation de la radio culturelle d'État en un Espace musique (Lefebvre 2009, 312).

¹⁵ Voir Gilles Tremblay, « [Lettre à Robert Rabinovitch, président la Société Radio-Canada, et à Liza Frulla, ministre du Patrimoine canadien, 13 décembre 2004] », citée dans l'article de Jean Boivin sur le blogue en hommage à Gilles Tremblay.

¹⁶ Pour des informations sur le Mouvement Radio-Québec, consulter le site du mouvement et voir la liste des membres du

Le compositeur deviendra également membre du Mouvement Radio-Québec créé par l'auteur de ces lignes au printemps 2008 et acceptera de faire partie d'un comité de soutien composé de personnalités du milieu culturel et musical¹⁶. La mission de ce mouvement sera de promouvoir la création d'une radio publique québécoise de langue française (Radio-Québec) et d'un service de radiodiffusion pour les arts, la culture et les sciences, d'entreprendre des démarches et de solliciter des appuis auprès des autorités publiques et des personnalités des milieux des arts, de la culture et des sciences afin de promouvoir la création d'une radio publique québécoise et de réaliser des études pour démontrer l'intérêt et la faisabilité d'une radio publique québécoise. Gilles Tremblay soutiendra ce mouvement par sa présence lors de l'activité de lancement du mouvement à la Chapelle historique du Bon-Pasteur (Montréal), le 29 mai 2008, et lors de la première assemblée annuelle des membres, le 25 avril 2009.

L'adhésion de Gilles Tremblay à ces mouvements ainsi que ses prises de position sur le rôle de la radio publique témoignent de l'usage par le compositeur de sa liberté d'expression. D'une liberté qui l'amène à déclarer qu'« [e]n ce qui [le] concerne, [s]e taire serait devenir complice ». N'invite-t-il d'ailleurs pas « toutes les personnes ébranlées par ces décisions [de Radio-Canada] à prendre la parole » et ne demande-t-il pas « à tous les décideurs de surseoir et de réviser leurs options à la lumière d'un débat ouvert » (Tremblay 1982)? Ces prises de parole s'inscrivent dans le devoir de réflexion que promeut le compositeur chez l'artiste et qui favorise, selon lui, une plus grande conscience. Aussi et surtout, elles révèlent l'homme de convictions, celui dont la réflexion est fondée sur des idées et des valeurs et qui ne craint aucunement les représailles (comme la non-diffusion de ses œuvres) pouvant résulter de la formulation de critiques à l'égard d'institutions susceptibles, pour reprendre la formule de Jean Boivin, « d'être la main qui accepte encore de vous nourrir » (Boivin 2006¹⁷).

Gilles Tremblay et la commande d'État: des projets pour la composition musicale¹⁸

Le rôle de la commande d'État tient une place particulière dans les réflexions de Tremblay sur le devenir musical du Québec. Ayant composé au moins 35 œuvres à partir de commandes émanant d'orchestres, d'ensembles, de radiodiffuseurs et de musiciens, tant nationaux

qu'internationaux¹⁹, il n'a pas moins plaidé en faveur d'un engagement plus important de l'État dans la commande d'œuvres.

Ainsi, dans les propositions pour une politique culturelle qu'il formule en 1982, il « recommande fortement que l'on crée des commandes d'État pour les compositeurs équivalant au 1 % alloué aux arts plastiques » (Tremblay 1982). Gilles Tremblay revient à la charge lors de son allocution à l'occasion de la remise des Prix du Québec en 1991. En recevant le prix Denise-Pelletier, il fait un vibrant plaidoyer pour la composition et réclame une aide aux compositeurs sous forme de commandes d'œuvres. Il s'exprime ainsi :

C'est à un compositeur qu'échoit cette année le prix Denise-Pelletier pour les arts d'interprétation et ce choix a valeur de symbole puisque la composition est antérieure à l'interprétation : il est témoignage envers l'exploration, l'invention, la découverte ; envers une démarche faite de risque, de gratuité, de succès non assuré, souvent à contre-courant, mais chargé d'une nécessité impérieuse. Cette démarche, faite à la fois d'intuition et de science, est partagée avec tous ceux qui cherchent : savants, artistes, poètes, et avec tout ce qu'il y a de savants, d'artistes et de poètes en chacun de nous - d'où l'aspect collectif du geste individuel - dans une perspective globale de communion, amorcée par l'émerveillement, l'étonnement premier : à l'instar de l'enfant. Puisqu'il y a symbole, je le partage avec tous mes collègues et amis compositeurs, des aînés aux plus jeunes dont la situation est non seulement difficile, mais précaire. (Ne serions-nous pas devenus des bêtugas culturels?...). Considérant ce symbole comme un signe prometteur, j'invite du même souffle le gouvernement du Québec à combler un vide inexplicable en matière d'aide à la composition musicale sous forme, entre autres, de commandes d'œuvres. (Tremblay 1991/1994, 71)²⁰

S'agissant de commandes d'œuvres, le compositeur n'attendra toutefois pas l'action de l'État et passera lui-même de la parole aux actes. Ainsi, lors de l'allocution qu'il prononce au moment où la fondation Émile-Nelligan lui attribue le prix Serge-Garant, il se demande « [q]u'elle serait la meilleure utilisation de ce prix [...] ? » Et sa réponse prend la forme d'un projet :

Une solution s'impose d'elle-même : au moment où les commandes subventionnées par l'État sont de plus en plus insuffisantes (on en avait même refusé une à Serge Garant peu avant sa mort), cette somme servira à créer un Fonds de commande

pour les compositeurs québécois. Il portera le nom de Fonds Gilles-Tremblay. Ce point de départ servira, je l'espère à susciter d'autres dons (publics ou privés) dans le même but. (Tremblay 1998)²¹

C'est à la Société de musique contemporaine du Québec que Gilles Tremblay confiera la somme de 25 000 \$ et l'administration du fonds. Ce fonds a été à l'origine de commandes d'œuvres²² et semble être également utilisé pour financer un concours national de composition parrainé par la Société de musique contemporaine du Québec²³.

Par ses interventions dans le débat public, l'artiste Gilles Tremblay a agi en citoyen et a enrichi la réflexion sur le devenir musical du Québec. L'homme d'idées, de convictions et de projets est un homme d'exception que le Québec doit être fier de compter parmi les artisans de sa culture unique, qui enrichit le patrimoine culturel de l'humanité. L'engagement citoyen de Gilles Tremblay a été, et continuera d'être, un engagement au service de la musique et de l'être humain. Les mots du poète Gilles Tremblay décrivent d'ailleurs éloquemment le sens de ce service et la finalité de son engagement d'artiste :

Surgissement de la Musique. Quelle joie et grand moment mystérieux ! Il nous emporte vers un ailleurs encore plus mystérieux et joyeux. La composition est l'une des voies de ce mouvement. Voie de musique que chaque être humain peut ressentir et comprendre, dans la surprise éblouie de la multiplication des possibles, à contre-courant de la banalisation généralisée, dans l'exaltation à la fois enchantée et dramatique de la vie, dans l'élan en accord avec le geste Créateur : la Genèse au présent. (Tremblay 1982) ◀

RÉFÉRENCES

Chronologies et écrits :

LEFEBVRE, Marie-Thérèse et Jean-Pierre PINSON (2009). *Chronologie musicale du Québec : 1534-2004*, Québec, Septentrion.

_____ (1993). *Les écrits de Gilles Tremblay*, document de travail soumis au comité de travail de la revue *Circuit* en vue d'une édition d'un choix de textes du compositeur. Avec un supplément pour la période 1993-2010.

_____ (dir.) (1994). « Gilles Tremblay : Réflexions », numéro thématique de *Circuit, revue nord-américaine de musiques du XX^e siècle*, vol. 5, n° 1, p. 5-8.

_____ (dir.) (1994). « [Gilles Tremblay] Chronologie des articles, entrevues et commentaires radiophoniques », numéro thématique de *Circuit, revue nord-américaine de musiques du XX^e siècle*, vol. 5, n° 1, p. 73-76.

Notes biographiques :

BIONDI, Janette (1991). *Gilles Tremblay - Prix Denise-Pelletier 1991*, site des Prix du Québec, <http://www.prixduquebec.gouv.qc.ca/recherche/desclaureat.asp?noLaureat=98>, consulté le 1^{er} mai 2011.

Centre de musique canadienne du Québec, « Gilles Tremblay », http://www.musiccentre.ca/apps/index.cfm?fuseaction=composer.FA_dsp_biography&authpeopleid=2120&by=T, consulté le 1^{er} mai 2011.

LEFEBVRE, Marie-Thérèse. *Gilles Tremblay - Biographie*, Société de musique contemporaine du Québec, http://www.smcq.qc.ca/smcq/fr/artistes/t/tremblay_gi, consulté le 1^{er} mai 2011.

RICHARD, Robert. « Gilles Tremblay », *L'Encyclopédie canadienne/L'Encyclopédie de la musique au Canada*, <http://www.canadianencyclopedia.ca/index.cfm?PgNm=TCE&Params=Q1ARTQ0003466>, consulté le 1^{er} mai 2011.

WIKIPÉDIA, L'encyclopédie libre, « Gilles Tremblay (musicien) », http://fr.wikipedia.org/wiki/Gilles_Tremblay_%28musicien%29, consulté le 1^{er} mai 2011.

Articles :

BAILLARGEON, Stéphane (2003). « Pas de complexe culturel pour Montréal », *Le Devoir*, 20 novembre.

BOIVIN, Jean (2006). « Les musiques classiques, moderne et contemporaine larguées par la radio publique. Le cas d'Espace musique », *Circuit, musiques contemporaines*, vol. 16, n° 3, p. 95-105.

LEFEBVRE, Marie-Thérèse (1995). « Éditorial », *Circuit, revue nord-américaine de musiques du XX^e siècle*, vol. 5, n° 1, p. 5-7.

PROULX, Steve (2004). « Radio-Canada : un amour qui ne veut pas mourir... », *Voir*, 25 novembre.

RENAUD, Lucie (2009). « Le passeur Gilles Tremblay », *La Scena musicale*, vol. 15, n° 2, octobre, p. 9-11.

TREMBLAY, Gilles (1980/1994). « Vers un choix (Projets du pays qui vient) », *Possibles*,

comité de soutien dont fait partie Gilles Tremblay.

¹⁷ Les critiques de Gilles Tremblay à l'égard de Radio-Canada n'ont pas empêché la société d'État de faire la captation et de diffuser, le 5 décembre 2009, dans le cadre de l'émission « L'opéra du samedi » animée par Sylvia L'Écuyer, l'opéra-féerie *L'Eau qui danse, la Pomme qui chante et l'Oiseau qui dit la vérité*. Il semble toutefois que la directrice de Chants libres, madame Pauline Vaillancourt, avait essuyé un premier refus et ce n'est qu'après les vives protestations que celle-ci avait réussi à faire modifier la décision initiale des dirigeants de Radio-Canada à ce sujet. Voir aussi l'entrée relative à la présentation de cet opéra rédigée dans le blogue d'Espace classique par Françoise Davoine. La version intégrale de l'opéra peut également être visionnée sur le site d'Espace classique.

¹⁸ Pour cette partie concernant les positions de Gilles Tremblay sur la commande d'État, voir le commentaire de Denis Gougeon sur le blogue en hommage à Gilles Tremblay.

¹⁹ Cette donnée relative aux œuvres commandées à Gilles Tremblay a été établie à partir du document préparé par Marie-Thérèse Lefebvre, *Gilles Tremblay - Catalogue chronologique des œuvres*, septembre 2009. Les 35 commandes s'échelonnent sur une période s'étendant de 1968 à 2010 et comprennent 27 commandes nationales (SMCQ (4), New Music Concerts (3), Radio-Canada (3), OSM (2) et 15 autres commandes) et 8 commandes internationales (Radio France et État français (4), Communauté radiophonique de langue française (1), Rencontres internationales d'art contemporain (1), Abbaye de Sylvanès (1) et BBC Scottish National Orchestra (1)). C'est Radio France qui est à l'origine de la dernière commande d'œuvre à Gilles Tremblay.

vol. 4, n° 2, hiver 1980. Reproduit dans *Circuit, revue nord-américaine de musiques du xx^e siècle*, vol. 5, n° 1, 1994, p. 57-59.

_____ (2002). « Pour un débat ouvert sur la culture à la radio », *Le Devoir*, 19 juillet.

Discours et allocutions :

TREMBLAY, Gilles (1968). « Discours lors de la réception du Prix Calixa-Lavallée », 7 mai. Texte provenant des archives personnelles de Gilles Tremblay et cité dans Marie-Thérèse LEFEBVRE, (dir.) (1994). « [Gilles Tremblay] Chronologie des articles, entrevues et commentaires radiophoniques », numéro thématique de *Circuit, revue nord-américaine de musiques du xx^e siècle*, vol. 5, n° 1, p. 73.

_____ (1991/1994). « Allocution à l'occasion de la remise des Prix du Québec 1991 », 28 octobre 1991. Reproduit dans *Circuit, revue nord-américaine de musiques du xx^e siècle*, vol. 5, n° 1, 1994, p. 61.

_____ (1998). « Allocution de Gilles Tremblay à l'occasion de la remise du Prix Serge-Garant de la Fondation Émile-Nelligan », 19 février. Reproduite dans Marie-Thérèse LEFEBVRE, (1993). *Les écrits de Gilles Tremblay*, document de travail soumis au comité de travail de la revue *Circuit* en vue d'une édition d'un choix de textes du compositeur. Avec un supplément pour la période 1993-2010.

Lettres ouvertes :

TREMBLAY, Gilles (1964). « Le Conservatoire au Palais du commerce? Et les foires agricoles à l'Université », *Le Devoir*, 8 juin.

_____ (1982/1994). « [Lettre au gouverneur général du Canada expliquant le refus] l'Ordre du Canada », *Le Devoir*, 5 juin 1982. Reproduit dans *Circuit, revue nord-américaine de musiques du xx^e siècle*, vol. 5, n° 1, 1994, p. 59-60.

_____ (2007). « Appauvrissement culturel [Lettre sur le départ de Georges Nicholson de Radio-Canada] », *Le Devoir*, 17 juillet.

_____ (2004). « [Lettre à Robert Rabinovitch, président la Société Radio-Canada et à Liza Frulla, ministre du Patrimoine canadien] », cité dans l'article de Jean Boivin sur le blogue en hommage à Gilles Tremblay, <http://hommagetremblay.wordpress.com/category/implication-socio-politique>, consulté le 1^{er} mai 2011.

Interventions :

TREMBLAY, Gilles (1982). *Propositions pour une politique culturelle*, communication à la table ronde de la tournée de consultation du ministre des Affaires culturelles du Québec, Monsieur Clément Richard, Montréal, 14 mai 1982.

Entrevues :

BEAUCAGE, Réjean (2009). « Le rôle de l'artiste dans la société. Entrevue avec Gilles Tremblay », *Cahiers Montréal/Nouvelles Musiques*, p. 11.

KENDERGI, Maryvonne (1983). « [Entrevue avec Gilles Tremblay] », Coffret de Radio-Canada International, ACM 12.

LESAGE, Jean (1997). « Qui êtes-vous, Gilles Tremblay », entrevue à la chaîne culturelle de Radio-Canada, 10, 11 et 12 février 1997.

NICHOLSON, Georges (2002). « [Georges Nicholson interroge Gilles Tremblay à l'occasion de son 70^e anniversaire] », Chaîne culturelle de Radio-Canada, 6 et 13 octobre 2002.

PAUL, Andrée (1966/1972). « Entrevue avec Gilles Tremblay », *Le Quartier latin*, 24 novembre 1966. Reproduite dans Raoul DUGUAY (dir.), *Musique du Kébek*, Montréal, Éditions du Jour, 1972, p. 269-271.

Vidéo :

MESSIER, Irène et Anne-Marie (2006). « Gilles Tremblay », *Composer?!*, SMCQ, Gestion ès Arts et Productions Éneri, 1 disque vidéo digital. Diffusion sur http://www.smcq.qc.ca/smcq/fr/artistes/t/tremblay_gi, consulté le 1^{er} mai 2011.

Autres références Internet :

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec à Montréal, Historique, <http://www.conservatoire.gouv.qc.ca/reseau/conservatoire-de-musique/montreal-75/le-conservatoire-76/historique-229>, consulté le 1^{er} mai 2011.

Catalogue des concours canadiens, Concours d'architecture lancé le 27 juin 2002, http://www.ccc.umontreal.ca/fiche_concours.php?cid=158&lang=fr, consulté le 1^{er} mai 2011.

Encyclopédie canadienne/Encyclopédie de la musique au Canada, Société de musique contemporaine du Québec, <http://www.the-canadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=Q1ARTQ0003255>, consulté le 1^{er} mai 2011.

L'œuvre pour mezzo-soprano et orchestre qui en est résultée est intitulée *L'Origine* (2009) et a été interprétée par la soprano québécoise Michèle Losier et l'Orchestre symphonique de Montréal les 15 et 16 février 2010.

²⁰ Voir aussi l'entrée rédigée par Janette Biondi concernant le lauréat Gilles Tremblay sur le site des Prix du Québec.

²¹ Pour des informations sur le fonds Gilles-Tremblay, voir la page réservée à celui-ci sur le site de la Société de musique contemporaine du Québec.

²² La première bourse de composition du fonds Gilles-Tremblay, en 2001, a été attribuée à Marc Hyland et a permis à celui-ci de composer *Rosarium*, une pièce pour baryton, piano, flûte et harpe. Cette œuvre a été achevée en 2004 et interprétée le 3 mars 2006, par l'ensemble de la SMCQ.

²³ S'agissant de ce concours national de composition, son existence est évoquée dans le site de Montréal/Nouvelles Musiques et dans *Encyclopédie canadienne/Encyclopédie de la musique au Canada*.

Gilles Tremblay 2009/2010, Un blogue en hommage au compositeur, « Denis Gougeon répond à Daniel Turp », <http://hommagetremblay.wordpress.com/2010/03/25/denis-gougeon-repond-a-daniel-turp>, consulté le 1^{er} mai 2011.

Gilles Tremblay 2009/2010, Un blogue en hommage au compositeur, « Une réponse [de Michel Gonneville] à Gilles Tremblay et le devenir musical du Québec: un homme d'idées, de convictions et de projets », <http://hommagetremblay.wordpress.com/2010/03/10/gilles-tremblay-et-le-devenir-musical-du-quebec-un-homme-d-%E2%80%99idees-de-convictions-et-de-projets/#comment-17>, consulté le 1^{er} mai 2011.

Gouvernement du Québec, *Un complexe culturel et administratif au cœur de la métropole*, communiqué, 22 février 2002, <http://premier-ministre.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiqués/2002/fevrier/2002-02-22a.shtm>, consulté le 1^{er} mai 2011.

Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, Lois refondues du Québec [L.R.Q.], chapitre C-62.1, http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_62_1/C62_1.html, consulté le 1^{er} mai 2011.

Montréal/ Nouvelles Musiques, http://www.festivalmnm.ca/archive_2003/coproducteurs.html, consulté le 1^{er} mai 2011.

Mouvement Radio-Québec, <http://www.radio-quebec.org>, consulté le 1^{er} mai 2011.

Mouvement Radio-Québec, Liste des membres du comité de soutien, <http://www.radio-quebec.org/upload/documentspages/Radio-Quebec-ListedesmembresduComitedesoutien.doc>, consulté le 1^{er} mai 2011.

Radio-Canada, Espace classique, blogue, Présentation l'opéra-féerie *L'Eau qui danse, la Pomme qui chante et l'Oiseau qui dit la vérité* rédigée par Françoise Davoine, http://www.radio-canada.ca/espace_musique/WebRadioClassique.asp#section=blogue&idPost=126674, consulté le 1^{er} mai 2011.

Radio-Canada, Espace classique, L'opéra-féerie en vidéo, http://www.radiocanada.ca/espace_musique/webRadioClassique.asp#section=magazine&idRubrique=128733, consulté le 1^{er} mai 2011.

Société de musique contemporaine du Québec, Série Hommage : Gilles Tremblay (1909-1910), <http://www.smcq.qc.ca/smcq/fr/hommage/2009>, consulté le 1^{er} mai 2011.

Société de musique contemporaine du Québec, <http://www.smcq.qc.ca/smcq/fr/hommage/2009/concerts/26630>, consulté le 1^{er} mai 2011.

Société de musique contemporaine du Québec, informations sur le Fonds Gilles-Tremblay, <http://www.smcq.qc.ca/smcq/fr/appui/fonds>, consulté le 1^{er} mai 2011.

Société de musique contemporaine du Québec, *Rosarium* (2004) de Marc Hyland, <http://www.smcq.qc.ca/smcq/fr/oeuvres/226/33.php>, consulté le 1^{er} mai 2011.